



## Moins d'hôtels en Nouvelle-Aquitaine, mais plus de chambres

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Nouvelle-Aquitaine compte 1 883 hôtels, un peu moins qu'en 2015. Cependant, la capacité d'accueil progresse légèrement et atteint 55 121 chambres. L'offre d'hébergement se développe surtout dans les zones urbaines hors littoral et dans les établissements haut de gamme. À l'inverse, elle régresse fortement dans les territoires ruraux et les catégories les plus économiques.

Sébastien Brumaud, Insee

### Moins d'hôtels et une capacité d'accueil en légère hausse

En Nouvelle-Aquitaine, l'hôtellerie traditionnelle classée et non classée se compose de 1 883 établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cinquième région française par l'importance de son parc (10,6 % des hôtels), elle se place derrière les régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

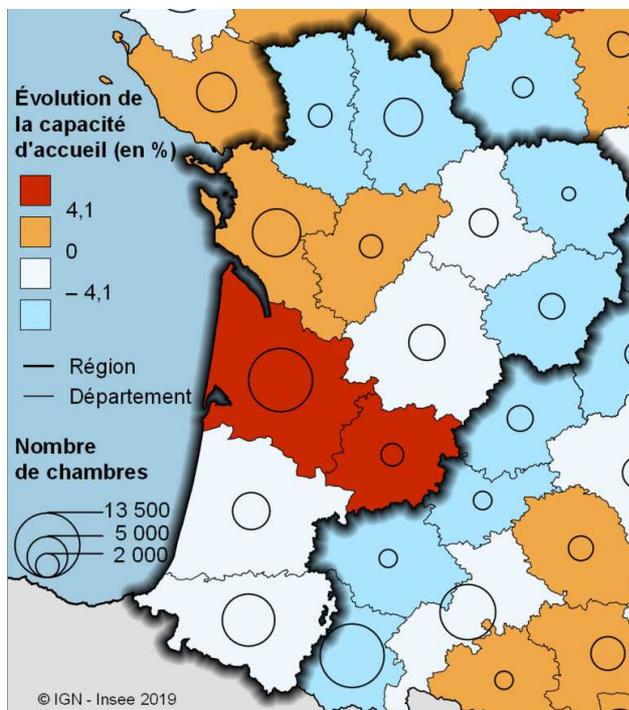
Le nombre d'hôtels baisse de 3,4 % (-2,1 % en France métropolitaine) par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ainsi, entre 2015 et 2019, 215 établissements cessent leur activité : défaillances économiques et cessations d'activité sans reprenneur s'ajoutent aux changements d'activité, notamment des reconversions en hébergement social ou en résidence hôtelière. Dans le même temps, 148 hôtels ouvrent par le biais de créations pures ou de réouvertures d'hôtels inactifs depuis plusieurs années.

En dépit d'une baisse du nombre d'établissements, la capacité d'accueil hôtelière néo-aquitaine progresse encore (+0,3 %), pour atteindre 55 121 chambres au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En effet, si l'offre d'hébergement des hôtels pérennes se réduit (-0,4 %), les nouveaux hôtels disposent, en moyenne, d'une capacité supérieure à celle des établissements qui ont fermé : 24 chambres au lieu de 15.

La région concentre 8,6 % de la capacité d'accueil nationale, le quart de l'offre étant localisée en région Île-de-France. La capacité d'accueil hôtelière recule dans deux départements néo-aquitains sur trois (figure 1). Les ouvertures génèrent 3 608 nouvelles chambres, essentiellement localisées en Charente-Maritime, en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, les trois plus importants parcs de la région. Pourtant, ces deux derniers départements cumulent aussi 40 % des chambres fermées, témoignant ainsi de la transformation du parc hôtelière ; dans la région, les fermetures d'hôtels ont entraîné la disparition de 3 240 chambres.

### 1 Une baisse de la capacité hôtelière dans 8 départements sur 12

Nombre de chambres au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et évolution du nombre de chambres entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019



Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie, en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

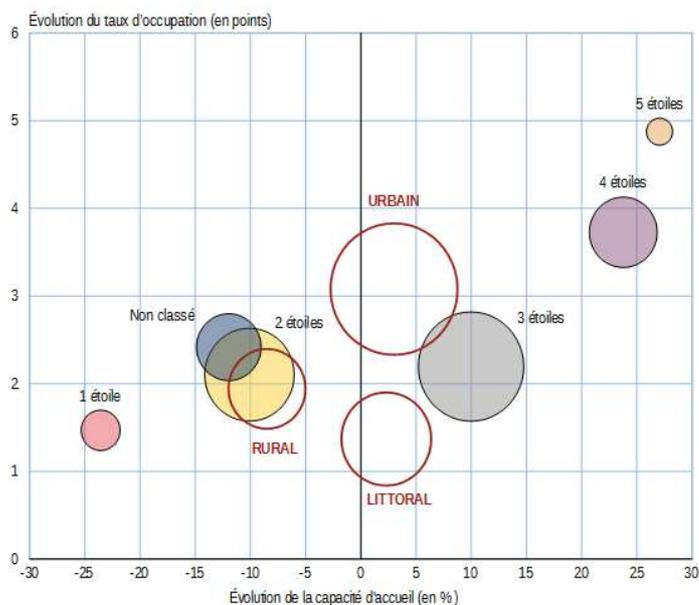
### L'offre hôtelière se réduit dans les zones rurales

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les hôtels situés en zones rurales (définition) représentent moins d'un cinquième de la capacité hôtelière régionale. Impactée par les fermetures d'établissements de petite

taille, l'offre dans le rural recule de 8,5 % en 4 ans, en Nouvelle-Aquitaine, davantage qu'en France métropolitaine (-4,9 %). Malgré une fréquentation en baisse (*définition*), les hôtels ruraux, moins nombreux, sont mieux remplis en 2018 : 44 % des chambres sont occupées, 2 points de plus qu'en 2015 (*figure 2*). L'hôtellerie rurale doit réaliser un ajustement important entre l'offre et la demande, face à la concurrence accrue d'autres formes d'hébergement touristique (chambres d'hôtes, gîtes, etc.).

## 2 Les plus fortes progressions des taux d'occupation et du parc dans les catégories 4 et 5 étoiles

Évolution des taux d'occupation entre 2015 et 2018 et du nombre de chambres entre janvier 2015 et janvier 2019



Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie, en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

Les taux d'occupation progressent également pour les hôtels du littoral (*définition*) (+1,4 point à 58,4 %) et pour ceux situés en zones urbaines non littorales (+3,1 points à 59,6 %), en dépit d'une hausse de leur capacité d'accueil.

L'offre hôtelière urbaine (*définition*), soit la moitié des chambres dans les hôtels de la région, grossit de 3 % grâce à l'ouverture d'hôtels de grande taille, principalement de chaîne, dont la capacité moyenne atteint 88 chambres, contre 21 chambres pour les nouveaux hôtels indépendants. Ainsi, 60 % des nouvelles capacités d'accueil apparaissent dans les zones urbaines, à l'image du développement important de l'offre à Bordeaux : +14,3 % de chambres entre 2015 et 2019.

### L'offre haut de gamme plus dynamique

Parmi les nouveaux hôtels « 4 et 5 étoiles » apparus depuis 2015, 22 auparavant classés « 3 étoiles » sont montés en gamme, 30 autres ont ouvert ou rouvert. Leur capacité d'accueil croît davantage qu'au plan national : 1 767 chambres supplémentaires

sont ainsi offertes, prisées notamment par les clients non résidents (*définition*) dont la fréquentation s'accroît dans la région.

L'offre « 3 étoiles » est deux fois plus importante que celle des « 4 et 5 étoiles » : c'est la catégorie la plus présente dans le parc néo-aquitain (37 % du parc). La capacité d'accueil y augmente de 10 %, autant par la création de nouveaux établissements que par le reclassement d'anciens hôtels « 2 étoiles ».

À l'inverse, l'hôtellerie économique (1 et 2 étoiles) perd 12,6 % de sa capacité, fortement impactée par les changements de catégorie : une soixantaine d'hôtels accède à la catégorie « 3 étoiles » alors que 35 deviennent non classés. Les fermetures y sont importantes, représentant le tiers des chambres fermées dans la région, tandis que les créations sont rares. ■

## Source

En partenariat avec la Direction générale des entreprises, les comités régionaux (CRT) et les organismes départementaux du tourisme (CDT, ADT, ADRT, AADT, Départements), l'Insee réalise mensuellement des enquêtes sur la fréquentation des hôtels.

## Définitions

Les **zones littorales** rassemblent les communes classées en « loi littoral », les **zones urbaines** sont composées des communes non littorales des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, les **zones rurales** sont composées des communes non littorales des unités urbaines de moins de 10 000 habitants.

La fréquentation en **nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. La clientèle peut être soit **résidente** en France (si son lieu d'habitation habituel est localisé en France), soit **non résidente**.

Le **taux d'occupation** est le rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres effectivement offertes sur une période donnée (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières).



Insee Nouvelle-Aquitaine  
5, rue Sainte-Catherine  
BP 557  
86 020 Poitiers Cedex

**Directrice de la publication :**  
Fabienne Le Hellaye

**Rédactrice en chef :**  
Anne Maurellet

ISSN : 2492-6957  
© Insee 2019

**P**our en savoir plus

- Brumaud S., Ferret J-P., « En Nouvelle-Aquitaine, la fréquentation se maintient sur la saison touristique d'été 2018 », *Insee Flash Nouvelle-Aquitaine* n° 42, novembre 2018.
- [Capacité des communes en hébergement touristique en 2019](#), Bases de données

